

# LES OBLIGATIONS DE FORMATION

1er Janvier 2020

1er Janvier 2022

Certification  
antérieure



Certification  
postérieure



Certification  
postérieure



Diagnosticteur  
déjà certifié sur un  
cycle de 5 ans

-  
En phase de  
recertification à partir  
du 1er janvier 2020

Accès au métier de  
diagnosticteur  
immobilier

-  
Certification initiale  
à partir du 1er janvier  
2020

Diagnosticteur  
certifié sur un cycle de  
7 ans

-  
Entre le 01/01/2020  
Et le 31/12/2021  
(Arrêté du 2 juillet  
2018)

Diagnosticteur  
certifié sur un cycle de  
7 ans

-  
Depuis le 01/01/2022  
(Arrêté du 24/12/2021)

## FORMATION CONTINUE

Concerne tous les  
diagnosticteurs certifiés  
avant le 1er janvier 2020  
qui s'apprêtent à  
passer leur  
recertification et à  
basculer sur un cycle de  
7 ans :

3 JOURS de formation :  
Amiante sans mention

5 JOURS de formation :  
Amiante avec mention

-  
Termite, Plomb, Gaz et  
Electricité :  
aucune obligation de  
formation

## FORMATION INITIALE

Concerne tous les  
diagnosticteurs  
souhaitant être certifiés  
à partir du 1er janvier  
2020 :

3 JOURS de formation  
dans chacun des  
domaines suivants :  
Amiante, termites, gaz,  
électricité, et plomb sans  
mention

5 JOURS de formation  
dans chacun des  
domaines suivants :  
Amiante, et plomb avec  
mention

## FORMATION CONTINUE

1 JOUR de formation :  
Par domaine sans  
mention, entre le début  
de la 2ème et la fin de la  
3ème année de  
certification + entre le  
début de la 6ème et la  
7ème année de  
certification

2 JOURS de formation :  
Par domaine avec  
mention entre le début  
de la 2ème et la fin de la  
3ème année de  
certification + entre le  
début de la 6ème et la  
7ème année de  
certification

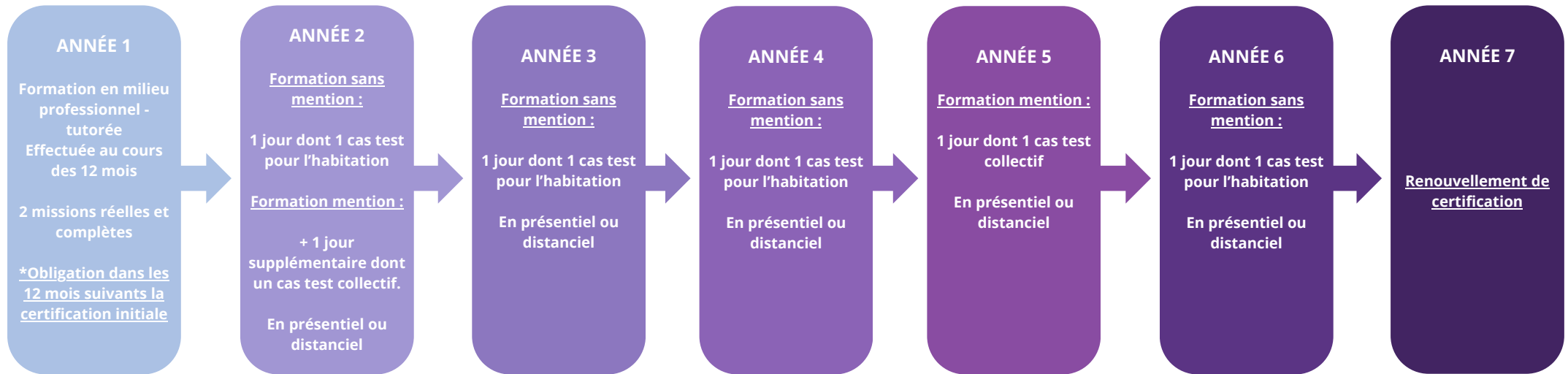
## FORMATION CONTINUE

1 JOUR de formation :  
Par domaine sans  
mention, entre le début  
du cycle de certification  
et la fin de la 4ème  
année du cycle de  
certification et moins de  
18 mois avant la fin du  
cycle de 7 ans

2 JOURS de formation :  
Par domaine avec  
mention, entre le début  
du cycle de certification  
et la fin de la 4ème  
année du cycle de  
certification et moins de  
18 mois avant la fin du  
cycle de 7 ans

# LES OBLIGATIONS DE FORMATION - Énergie DPE

À partir du 1er juillet 2024 - Applicable à tous\*



Les certifiés entre le 1er juillet 2023 et le 1er juillet 2024 devront suivre la formation tutorée avant le 31 décembre 2024.